

France-Nantes: Evaluation consultancy services

OJ S 73/2015 15/04/2015

Contract notice – utilities

Services

Directive 2004/17/EC

Section I: Contracting entity

I.1. Name and addresses

Official name: SNCF — direction des achats de l'infrastructure

Postal address: 131 boulevard Ernest Dalby

Town: Nantes

Postal code: 44000

Country: France

Contact person: DTAI ATL Nantes

For the attention of: Olivier Proust

E-mail: olivier.proust@sncf.fr

Telephone: +33 247321334

Fax: +33 247321359

Internet address(es):General address of the contracting entity: <http://www.sncf.com/fournisseurs/achats-sncf>Address of the buyer profile: <http://www.sncf.com/fournisseurs/achats-sncf>**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for a dynamic purchasing system) can be obtained from: the abovementioned address**Tenders or requests to participate must be submitted:** the abovementioned address**I.2. Main activity**

Railway services

I.3. Contract award on behalf of other contracting entities**Section II: Object of the contract**

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting entity**

Missions de réalisation d'études environnementales réglementaires et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 27: Other services

Main site or place of performance: NANTES et DONGES (44 Loire Atlantique).

NUTS code FR511 Loire-Atlantique

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Missions de réalisation des études environnementales réglementaires et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le bon déroulement des procédures réglementaires de la phase DUP liées au projet de contournement ferroviaire des sites industriels de Donges.

L'objectif est l'obtention de la DUP fin 2017. L'enquête publique portera conjointement sur plusieurs aspects réglementaires (autorisation loi sur l'eau, DUP...).

Ainsi, la consultation porte sur:

1. En tranche ferme:

- * L'élaboration des dossiers suivants:

- * Etude d'impact (Nota Bene: un inventaire faune / flore / habitats a été réalisé en 2012/13 sur une période de 12 mois. Par ailleurs, une étude acoustique a été menée en 2013: elle pourra servir de base pour traiter ce sujet dans l'étude d'impact (pièces à annexer au DCE).

- * Document d'incidences Natura 2000 compris dans le dossier d'étude d'impact.

- * Mise en compatibilité du PLU (Nota Bene: une zone NDa notamment, analysée dans le cadre de l'inventaire faune flore habitat précédemment cité)

- * Dossier d'enquête publique visant à la prise en compte des préoccupations environnementales

- * Dossier Loi sur l'Eau (Nota Bene: les études préliminaires approfondies ont notamment permis de réaliser une étude hydraulique et hydrogéologique qui pourra servir de base à ce dossier. Pièces annexées au DCE).

- * Mise à jour à prévoir des différents dossiers en fonction des retours de l'AE-CGDD

- * Le SDAP (schéma directeur d'aménagement paysager)

- * Un éventuel dossier CNPN

- * Une mission d'AMO:

- * Préparation de la saisine de l' autorité environnementale * conseil général de l'environnement et du développement durable (AE-CGDD). Notamment, en fonction des retours de l'AE-CGDD, le prestataire proposera au MOA les réponses à apporter à l'AE-CGDD et les mises à jour à apporter éventuellement au dossier d'enquête publique.

- * Participation aux comités de procédures / COTECH et éventuellement COPIL

- o Il assistera le maître d'ouvrage dans le cadre des comités des procédures présidés par le Préfet permettant d'assurer la complétude du dossier d'enquête publique préalable à la DUP dans le respect des attentes de l'AE et des services de l'Etat d'une part, et des délais d'autre part. Il assurera les comptes rendus des réunions du comité des procédures, l'assemblage du dossier d'enquête publique.

- o Il assurera également la rédaction, l'envoi et l'analyse de courriers de consultation des divers services de l'Etat.

- * Préparation de l'enquête publique et présence du prestataire pendant les phases d'enquête publique (réunions publiques, permanences éventuelles...). Le prestataire accompagnera notamment le maître d'ouvrage dans la réponse aux questions posées pendant l'enquête publique (rédaction comprise).

- * Conseil auprès du MOA sur l'adaptation éventuelle des études techniques de niveau AVP (réalisées par une maîtrise d'oeuvre différente de la MOA) pour prendre en compte de manière optimale les enjeux réglementaires et environnementaux

- * Vérification de la cohérence entre les études environnementales, les études techniques de niveau AVP (réalisées par une maîtrise d'oeuvre différente de la MOA) et l'étude socio-économique (réalisée par un autre prestataire)

- * Suivi de l'ensemble des prestations ci-dessus par le mandataire principal pour assurer un pilotage global de la prestation (interlocuteur privilégié du MOA) et veiller à la cohérence d'ensemble (le Directeur de projet devra être pilote et en charge de la prestation d'AMO

notamment)

* Le prestataire assurera également un état initial (à partir de toutes les données collectées) pour le futur bilan environnemental post * mise en service.

2. En tranches optionnelles

Le marché est décomposé en 4 tranches optionnelles ayant pour objet:

* TO 1 = Dossier d'impact environnemental relatif à la suppression du PN 368

* TO 2 = Dossier d'impact environnemental relatif à la suppression du PN 369

> Pas de certitude à ce stade que le PN soit supprimé (à stabiliser en phase AVP. Pour autant, il peut être décidé dans ce marché d'étudier l'hypothèse

* TO 3 = réalisation du SDAP (à mettre en cohérence avec les études techniques AVP. Le SDAP permettra notamment d'alimenter le volet paysager de l'étude d'impact).

* TO 4 = Dossier CNPN (à mettre en cohérence avec les études techniques AVP)

> Pas de certitude à ce stade que ce soit une obligation réglementaire. Ce sera au bureau d'étude dans son analyse de l'état initial de confirmer ou non la nécessité de réaliser ce dossier.

II.1.6. CPV code(s)

79419000 Evaluation consultancy services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Voir description du marché. Le marché est passé pour une durée de 31 mois à compter de mi septembre 2015

La quantité indiquée ci-dessus est donnée simplement à titre indicatif.

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: Voir description du marché.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: yes

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 31 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Les offres doivent être exprimées en Euros.

Païement net par virement à échéance fixé à 45 jours à compter de la réception de la facture, émis après acceptation qualitative et quantitative des fournitures, prestations ou travaux et vérifications de la facture.

Financement partagé par les partenaires de l'opération dont l'Etat, TOTAL (co-financement au titre de la convention en vigueur) et l'Europe.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Les candidats ne sont pas autorisés à faire acte de candidature en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Que le groupement soit solidaire ou conjoint, le mandataire est toujours solidaire de chacun des membres du groupement pour leurs obligations contractuelles.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Les candidats doivent joindre à leur acte de candidature les documents et les renseignements suivants (En cas de candidature groupée, chacune des pièces exigées ci-après doit être transmise par chacun des membres du groupement):

- Les pièces justifiant de l'existence légale de l'entreprise, avec le numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (ou équivalent),
- L'imprimé DC1 intitulé "Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants" dûment complété et signé.
- L'imprimé DC2 intitulé "Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement" dûment complété.

Ces documents sont à se procurer:

- par courrier à: Imprimerie Nationale BP 514 F-59505 DOUAI CEDEX
- par télécopie au: 03 27 08 27 51.
- par Internet à: <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>
- Le candidat fournit une attestation sur l'honneur par laquelle il s'engage à respecter et à faire respecter par les opérateurs travaillant pour son compte la déclaration de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les dispositions des huit conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment lorsque celles-ci ne sont pas intégrées dans les lois et règlements du pays où la production s'effectue. Il doit être en mesure de justifier de ce respect en cours d'exécution du marché.

Les huit conventions fondamentales de l'OIT sont les suivantes:

- la convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (C87, 1948);
- la convention sur le droit d'organisation et de négociation collective (C98, 1949);
- la convention sur le travail forcé (C29, 1930);
- la convention sur l'abolition du travail forcé (C105, 1957);
- la convention sur l'égalité de rémunération (C 100, 1951);
- la convention concernant la discrimination (emploi et profession, C 111, 1958);
- la convention sur l'âge minimum (C 138, 1973);
- la convention sur les pires formes de travail des enfants (C 182, 1999).

Voir: <<http://www.ilo.org/declaration/thedeclaration/lang--fr/index.htm>>.

Le cas échéant, une certification en matière de responsabilité sociale (norme SA 8000 ou tous les autres justificatifs regardés comme équivalents), attestant du respect de ces dispositions, est fournie par le candidat. Ce dernier précise le périmètre se rapportant à cette certification (par exemple, le nombre et le pourcentage de sites certifiés).

- Le Candidat précise la part du marché qu'il a l'intention de sous-traiter à des tiers ainsi que les sous-traitants proposés, ce qui ne diminue en rien la responsabilité de l'Opérateur économique principal.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Lorsque les candidats veulent faire valoir les capacités d'autres opérateurs économiques, ils doivent justifier des capacités de ces opérateurs ainsi que du fait qu'ils en disposeront pour l'exécution du marché.

Les candidats doivent joindre à leur acte de candidature les documents et les renseignements suivants (En cas de candidature groupée, chacune des pièces exigées ci-après doit être transmise par chacun des membres du groupement):

- une déclaration indiquant, pour chacun des 3 derniers exercices disponibles, le chiffre d'affaires annuel global et le chiffre d'affaire relatif aux fournitures, prestations ou travaux faisant l'objet du marché.
- une copie du dernier bilan, ou extraits de bilans, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.
- une déclaration indiquant, pour chacun des 3 derniers exercices, les effectifs moyens annuels de l'entreprise et l'importance du personnel d'encadrement.
- le cas échéant, une description de la consistance du lien financier qui lie la filiale à la maison-mère, la relation d'appartenance à tel groupe.
- le cas échéant, une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions: Lorsque les candidats veulent faire valoir les capacités d'autres opérateurs économiques, ils doivent justifier des capacités de ces opérateurs ainsi que du fait qu'ils en disposeront pour l'exécution du marché.

Les candidats doivent joindre à leur acte de candidature les documents et les renseignements suivants (En cas de candidature groupée, chacune des pièces exigées ci-après doit être transmise par chacun des membres du groupement):

- la présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services de l'opérateur économique, au cours des 3 dernières années, dans le domaine du présent avis, correspondant à des volumes équivalents, en indiquant: le montant, la date et le destinataire public ou privé. L'exécution satisfaisante des livraisons et des prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. les différents types de références souhaitées pour ce marché devront correspondre à la notation des candidatures article "pertinence des références.
- une photocopie des certificats de qualifications professionnelles possédés, ou toute preuve de la capacité de l'opérateur économique, apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.
- Une note sur les moyens humains mis en place pour réaliser les différentes missions
 - le cas échéant, la mention des qualifications SNCF (processus de qualification des fournisseurs de la SNCF décrit sur le site internet <http://www.sncf.com> - Fournisseurs - rubrique Devenir Fournisseur.)

- l'indication des titres d'études et professionnels de l'encadrement technique de l'opérateur économique.
- Le candidat fournit une attestation sur l'honneur par laquelle il s'engage à prévenir et à maîtriser les risques environnementaux inhérents à ses activités. Le cas échéant, une certification en matière de management de l'environnement (ISO14001 et/ou règlement CE EMAS, et/ ou toute autre norme équivalente), attestant du respect de ces dispositions, est fournie par le candidat. Ce dernier précisera le périmètre se rapportant à cette certification (par exemple, le nombre et le pourcentage de sites certifiés).
Le candidat avise ses sous-traitants et autres opérateurs travaillant pour son compte de ce que les dispositions considérées leurs sont applicables. Il doit être en mesure de justifier de ce respect en cours d'exécution du marché.
- le candidat précise s'il a engagé des démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement.
- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique, dont le candidat dispose pour exécuter le marché.
- En matière de fournitures et service, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.
- Le candidat fournit une attestation sur l'honneur par laquelle il s'engage à prévenir et à maîtriser les risques professionnels inhérents à ses activités. Le cas échéant, une certification en matière de management de la santé et de la sécurité au travail (OHSAS18001 et/ou ILO-OSH 2001 ou toute autre norme équivalente), attestant du respect de ces dispositions, pourra être fournie par le candidat. Ce dernier précisera le périmètre se rapportant à cette certification (par exemple, le nombre et le pourcentage des sites certifiés).
Le candidat doit aviser ses sous-traitants et autres opérateurs travaillant pour son compte de ce que les dispositions considérées leurs sont applicables. Il doit être en mesure de justifier de ce respect en cours d'exécution du marché.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: yes

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Negotiated

Some candidates have already been selected (if appropriate under certain types of negotiated procedures): no

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of the criteria stated in the specifications or in the invitation to tender or to negotiate

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting entity

12111 / DONGES

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents

(except for a DPS)

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

4.5.2015 - 10:00

IV.3.5. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

IV.3.7. Conditions for opening of tenders

Date: 4.5.2015

Persons authorised to be present at the opening of tenders: no

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: yes

Identification of the project: Projet de contournement ferroviaire des sites industriels de Donges.

VI.3. Additional information

Les actes de candidatures doivent être transmis EXCLUSIVEMENT par voie électronique via le site dont l'adresse est indiquée au point I.1.

Toute candidature doit être datée et envoyée dans le respect des procédures décrites dans les "Conditions générales de remise des candidatures en ligne sur le site fournisseurs SNCF" par un représentant du candidat dûment habilité. Aucun envoi par e-mail n'est autorisé. Le candidat doit être en mesure de justifier des pouvoirs de son représentant sur requête de la SNCF.

Toute candidature électronique ne respectant pas le formalisme pré cité ou envoyée à une autre adresse est rejetée sans être analysée.

Pour toute difficulté d'ordre technique (notamment au moment de la transmission de la candidature), le candidat doit contacter le support fournisseur à:

supportfournisseursncf@sncf.fr ou +33 426211601.

Pour toute autre question le candidat doit contacter l'acheteur dont les coordonnées sont reprises au point I.1 du présent avis.

La SNCF développe les consultations en ligne, par voie électronique. Les coordonnées e-mail du représentant habilité à soumissionner à la présente consultation sont à mentionner dans le dossier de candidature.

Après examen des documents, la SNCF évalue la capacité du candidat et sélectionne les candidats aptes à présenter une offre.

Le nombre de candidatures sélectionnées est limité à 8 selon les critères suivants:

* Pertinence des références = 40 % :

Références en matière de prestation d'AMO;

Références en matière de réalisation des dossiers de procédures réglementaires en phase DUP;

Connaissance du domaine des projets d'infrastructures ferroviaires;

Connaissance du domaine des projets d'infrastructures routières;

Connaissance des contraintes liées aux activités industrielles (type SEVESO)

* Pertinence des moyens humains du candidat pour réaliser la prestation = 40 % :

diversité des profils et dimensionnement suffisant pour répondre au besoin;

pluridisciplinarité en adéquation aux différentes missions;

* Capacité financière sur la base du chiffre d'affaires réalisé les 3 dernières années = 20 %.

Le marché sera soumis aux dispositions du cahier des clauses et conditions générales

(CCCG) applicables aux marchés de prestations intellectuelles de la SNCF, disponible sur

le site <http://www.sncf.com> - Entreprises et Collectivités - Fournisseurs - Documentation.

La candidature ainsi que tout échange d'informations doivent être rédigées en français.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal de grande instance

Postal address: 4 boulevard du Palais

Town: Paris Cedex 01

Postal code: 75055

Country: France

Telephone: +33 144325151

Internet address: <http://www.tgi-paris.justice.fr/>

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Tribunal de grande instance

Postal address: 4 boulevard du Palais

Town: Paris Cedex 01

Postal code: 75055

Country: France

Telephone: +33 144325151

Internet address: <http://www.tgi-paris.justice.fr/>

VI.5. Date of dispatch of this notice

10.4.2015